Casse des Unités de Soins de Longue Durée (USLD),
Un moindre service pour les usagers et un prix de journée qui explose !

Le département d'Ille-et-Vilaine a alerté nos concitoyens à de multiples reprises sur les conséquences néfastes de la réforme des lits d'USLD. Cette réforme **de la prise en charge des personnes âgées** décidée par le gouvernement **se traduit aujourd'hui par la fermeture de 70 % des lits de long séjour hospitalier (soit 1 100 lits pour le seul département D'Ille et Vilaine) et leur reconversion en lits de maisons de retraite médicalisées (EHPAD).**

Loin d'être une formalité administrative, cette réforme modifie radicalement, et sans aucun débat national, l'accès aux soins des personnes âgées. Une pétition rassemblant la signature de plus de 1300 personnes (professionnels, usagers, familles, …) a été transmise au Premier Ministre. Elle exige un moratoire sur la réforme des lits d'USLD afin de faire une étude portant sur l'ensemble des structures accueillant des personnes âgées et pour ouvrir une véritable concertation avec les représentants des usagers, des professionnels et des départements.

Sans réponse à ce jour, sauf un accusé de réception qui tient en deux lignes !

Sans réponse ? Aujourd'hui les usagers du Centre Hospitalier Guillaume Régnier (CHGR) en ont une. Malgré tous les efforts de l'équipe de direction, dont je tiens à saluer l'implication et le professionnalisme, pour minorer l'impact de la réforme de la tarification conjuguée à la réforme des USLD sur les tarifs des usagers, les dégâts sont là.

Sur les 200 lits d'USLD actuels répartis sur trois sites (Rennes 80 lits, Bruz 80 lits et Chateaugiron 40 lits), l'établissement ne conservera que 80 lits d'USLD redéfinis.

D'une part, la réforme de la tarification génère un impact important sur les tarifs que paiera l'usager, bien que le tarif plafond mis en place par le département en limite les effets :

- Sur l'EHPAD, les tarifs évolueront progressivement sur les cinq années de la convention de plus de 12 € par jour ! Soit + 360 € par mois à la charge des familles.
- Sur l'USLD, les tarifs évolueront jusqu'en 2014 de plus de 10 € par jour ! Soit + 300 euros par mois à la charge des personnes.

D'autre part, la réforme des USLD et la mise en place d'un forfait soins plafond entraine une dégradation brutale des soins pour les usagers :

- suppression de postes d'infirmières de nuit dès le 1er janvier 2010 ;
- remplacement d'aides Soignants (financés à 70% par le soin et 30 % par la dépendance) par des agents des services hospitaliers (financés à 70 % sur l'hébergement et 30 % sur la dépendance) d'où un report de la section "soin" supportée par l'assurance maladie à la section "hébergement" supportée par l'usager et sa famille. A ceci s'ajoutera une diminution du temps de médecin en EHPAD et la transformation de cadre de santé en infirmières coordinatrices.

Au final, cette réforme voulue et mise en place par ce gouvernement montre son vrai visage : celui de la gestion comptable et imbécile de la dépendance des plus fragiles d'entre nous. Malheureusement, comme nous le craignions, comme nous le dénonçons les résidents subissent une augmentation conséquente de leur participation pour une moindre qualité !

Le Département n'est pas épargné, qui voit, pour l'instant, sa participation augmenter de 125 000 euros pour le CHGR, à ajouter aux conséquences de la réforme au CHU (+392 000 euros à la charge du département)… l'addition est malheureusement loin d'être finie !

Rien ne légitime le caractère arbitraire et injustifiable de cette réforme. Sa seule raison d'être est de permettre à l'Etat de se défausser de ses responsabilités en transférant les charges des USLD, financées au juste titre de la solidarité par la sécurité sociale, vers les familles et les Départements. Pour monsieur Sarkozy, il faut bien préserver le bouclier fiscal, fut-ce au prix du bouclier social !